

## **PUBLICIS GROUPE SA**

Rapport des Commissaires aux comptes sur  
l'autorisation d'attribution gratuite d'actions  
existantes ou à émettre

Assemblée Générale Mixte du 30 mai 2018

27<sup>ème</sup> résolution

# **PUBLICIS GROUPE SA**

Société anonyme au capital de 92 336 681,60 €  
Siège social : 133 avenue des Champs-Élysées 75008 Paris  
RCS : 542 080 601 PARIS

## **Rapport des Commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre**

Assemblée Générale Mixte du 30 mai 2018

27<sup>ème</sup> résolution

**PUBLICIS GROUPE SA**

*Autorisation d'attribution  
gratuite d'actions existantes  
ou à émettre*

*Assemblée Générale Mixte du  
30 mai 2018 – 27<sup>ème</sup> résolution*

## **Rapport des Commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre**

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L. 225-197-1 du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'autorisation d'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre au profit de bénéficiaires déterminés par le Directoire parmi les membres du personnel salarié, ou certains d'entre eux, ou certaines catégories du personnel, et/ou parmi les dirigeants mandataires sociaux éligibles (au sens de l'article L. 225-197-1 II alinéa 1 du code de commerce), ou certains d'entre eux, de votre société ou des sociétés françaises ou étrangères ou groupements d'intérêt économique qui lui sont liés dans les conditions visées à l'article L.225-197-2 du code de commerce, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Le nombre total d'actions de la société pouvant être attribuées gratuitement ne pourra pas représenter plus de 3% du capital social de la société au jour de la décision d'attribution par le Directoire ; étant précisé que le Directoire aura le pouvoir de modifier le nombre d'actions attribuées, dans la limite du plafond de 3% précité, en application d'opérations sur le capital de la société intervenant durant la période d'acquisition visée au paragraphe 7) de la vingt-septième résolution.

Les attributions d'actions effectuées en vertu de la présente autorisation pourront bénéficier aux dirigeants mandataires sociaux éligibles de la société sous réserve (i) que l'acquisition définitive des actions attribuées soit conditionnée à au moins deux conditions de performance déterminées par le Directoire lors de la décision d'attribution et mesurées sur une période d'au moins trois ans, et (ii) que les actions attribuées à ces dirigeants ne représentent pas un pourcentage supérieur à 0,3 % du capital social de la société tel que constaté à la date d'attribution des actions par le Directoire.

Si l'attribution porte sur des actions à émettre, le Directoire pourra procéder aux augmentations de capital par incorporation de réserves ou de primes d'émission de la société.

Votre Directoire vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser pour une durée de 38 mois à compter de la présente assemblée générale, à procéder à l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre.

Il appartient au Directoire d'établir un rapport sur cette opération à laquelle il souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de

**PUBLICIS GROUPE SA**

*Autorisation d'attribution  
gratuite d'actions existantes  
ou à émettre*

*Assemblée Générale Mixte du  
30 mai 2018 – 27<sup>ème</sup> résolution*

nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

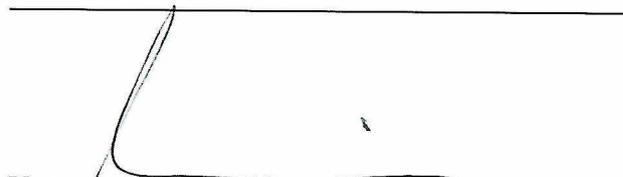
Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à vérifier que les modalités envisagées et données dans le rapport du Directoire s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

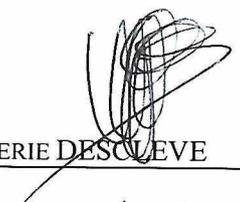
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du Directoire portant sur l'opération envisagée d'autorisation d'attribution gratuite d'actions.

*Fait à Courbevoie et Paris La Défense, le 4 mai 2018*

Les Commissaires aux comptes

**ERNST & YOUNG  
et Autres**

  
VINCENT DE LA BACHELERIE

  
VALERIE DESCLEUVE

**MAZARS**

  
ARIANE MIGNON

  
PHILIPPE CASTAGNAC